Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260918-2026_09_15_02-DE

Mardi 15 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	13
Nombre de votants	13
Date de la convocation	09 septembre 2026

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël LE NOCHER Delphine

BROHAN Hervé POISSEMEUX Emmanuelle LE GUILLANTON Hippolyte

MONNIER Karine LE BRUN Delphine LE COURTOIS Anthony

RETO Ronan PAUL Aurélie TOUZÉ Maëlle

BOURHIS Antoine

ABSENTS

EXCUSES BOLAN Alexandre BOURHIS Typhaine

NON EXCUSES

Désignation du secrétaire de séance : Aurélie PAUL

Taxe sur les locaux vacants

Délibération 2026-09-15-02

Le Maire,

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la mise en place de cette taxe avant le 30 septembre 2026. Dans le cas où elle serait validée, le taux sera fixé lors du vote annuel des taux.

Le maire informe le conseil que dans le cas où cette taxe ne serait pas mise en place par le conseil, la communauté de communes pourrait l'appliquer et percevrait donc les recettes.

Après délibération, le conseil municipal, décide à la majorité des suffrages exprimés (12 pour et 1 abstention) :

- **D'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation**

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260918-2026_09_15_02-DE

- **De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 17 septembre 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours



Aurélie PAUL
La secrétaire de séance

